

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance extraordinaire du 18 octobre 2021

Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Saint-René-de-Matane

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, en présentiel et par vidéoconférence, le lundi, 18 octobre 2021 à 19 h.

#### SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire  
Mesdames les conseillères

Rémi Fortin  
Johanne Fillion, visioconférence  
Lyne Gagnon

Messieurs les conseillers

Berthier Fortin  
Roger Vaillancourt, visioconférence  
Serge Fillion

formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

#### EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame l'adjointe administrative

Line Beaulieu

La présente séance a dûment été convoquée par Madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Joyce Bérubé en signifiant l'avis de convocation à chacun des membres du conseil municipal, en conformité avec l'article 152 du *Code municipal du Québec*.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont présentées.

**2021-10-203**

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 octobre 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2021-10-204**

#### ABROGATION – RÉOLUTION 2021-10-201 – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – PROJET 42003TT – ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON – GHD CONSULTANTS LTÉE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2021-10-201 portant sur l'adjudication de contrat pour une étude géotechnique dans le projet 42003TT, pour la Route du Ruisseau-Gagnon, ne peut être exécuté selon les besoins de la Municipalité pour respecter le calendrier prévu remis lors du report des travaux au MTQ;

**CONSIDÉRANT QUE** chacun des soumissionnaires ont confirmés par courriel ne pouvoir faire les travaux dans les délais demandés;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

D'abroger la résolution 2021-10-201 puisque GHD Consultants Ltée ne peut exécuter les travaux selon les délais possibles pour la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2021-10-205**

#### ADJUDICATION DE CONTRAT – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – PROJET 42003TT – ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON – LER INC. – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

**CONSIDÉRANT** la demande d'offre de services par invitation écrite à LER inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** LER inc. a transmis une offre de services par courriel le 14 octobre 2021;

#### EN CONSÉQUENCE,

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal –Séance extraordinaire du 18 octobre 2021

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**adjuger à LER inc. le contrat pour l'étude géotechnique pour le projet 42003TT \_ Route du Ruisseau-Gagnon, à Saint-René-de-Matane. Le tout conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation écrite (courriel daté du 13 octobre 2021) et à la soumission de cette entreprise datée du 14 octobre 2021.

**QUE** le montant de vingt mille trois cent trente-cinq dollars (20 335,00 \$), de la soumission inclus ce qui suit :

- 12 forages seront effectués dont la profondeur varie entre 1,5 et 9,0 mètres au moyen d'une foreuse à tarière évidée montée sur un chenillard;
- Une équipe pour la signalisation routière sera sur les lieux pendant les opérations de forages;
- Essais effectués en laboratoire pour déterminer les propriétés physiques des sols en place;
- Rapport géotechnique comprenant les recommandations d'usage pour la reconstruction de la route ainsi que pour le remplacement des ponceaux;
- Foreuse disponible pour la réalisation des travaux sur le terrain dans la semaine du 25 octobre ou au début de la semaine du 1<sup>er</sup> novembre afin de fournir le rapport avant le 2 décembre 2021

**QUE** tout coût supplémentaire à ce contrat soit accepté au préalable par la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**QUE** l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

**QUE** le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2021-10-206**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

**DE** lever la séance extraordinaire du 18 octobre 2021, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 7h15.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

\_\_\_\_\_  
**Rémi Fortin**  
Président de la séance

\_\_\_\_\_  
**Line Beaulieu**  
Adjointe administrative

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues, conformément à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
**Rémi Fortin**  
Maire